

4^{ème} ASSEMBLÉE DU PERSONNEL DE L'OFFICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (OMP) – mardi 22 juin 2010 –

Le personnel, réuni en Assemblée générale le 22 juin 2010, a pris note que le courriel de la direction de l'OMP du 17 juin comportait un grand nombre de malentendus.

En particulier, il a relevé que la délégation provisoire du personnel et les syndicats qui ont rencontré la direction de l'OMP le 16 juin sont entrés en matière sur l'idée d'une élection d'une commission du personnel (CP) aux conditions suivantes :

- garantie d'une double représentativité (commission du personnel et délégation syndicale reconnues par la direction de l'OMP et présentes ensemble aux séances de concertation avec la direction) ;
- mise en place rapide d'une séance technique (groupe technique) en vue de définir les modalités d'une élection (nombre, comment, suppléances, etc.) ;
- fixation d'une rencontre supplémentaire entre la direction et la délégation provisoire en vue de traiter tous les points en suspens d'ici à la prochaine Assemblée du personnel.

L'Assemblée réaffirme que les délégué-e-s du personnel doivent représenter les intérêts des employé-e-s de l'OMP dans leur ensemble, en respect des principes liés à l'interdisciplinarité et des visées interprofessionnelles. Elle ne souhaite pas d'élection par corps de métiers. Les personnes élues se doivent de rendre compte aux Assemblées du personnel de leurs mandats.

L'Assemblée décide que :

- toute commission du personnel ne représente pas un collège de cadre et collabore avec les syndicats (si nécessaire sur demande de l'Assemblée) ;
- elle soutiendra par une liste commune la délégation provisoire actuelle, si ses membres souhaitent reconduire leur mandat.

L'Assemblée complète sa délégation provisoire par les personnes suivantes, élues à l'unanimité : Christophe Perret (éducateur social – REP) et Laurence Main (thérapeute en psychomotricité).

L'Assemblée a pris note que les autres points des résolutions précédentes n'ont été que partiellement traités et que la délégation provisoire et syndicale a demandé au minimum une séance supplémentaire rapide à ce sujet. Elle insiste sur le fait que ses demandes doivent pouvoir faire l'objet d'échanges dans les règles de la concertation et de la bonne foi... et prendra connaissance des réponses lors de la prochaine Assemblée du personnel de l'OMP fixée le 6 septembre 2010.

Elle apprend que l'équipe du CPM de Villars-Beaulieu est appelée à désigner dans les 24 heures quel poste serait transféré en raison d'une sur-dotation de l'équipe (taux d'encadrement plus favorable que les autres CMP, selon la direction) ; elle s'inquiète de la baisse des prestations et de ce nivellement par le bas. Elle demande que ces décisions soient préavisées et abordées dans les séances de concertations prévues à cet effet. Elle s'oppose en outre à ce que les ouvertures de nouveaux CMP se réalisent sur le dos des collègues, en puisant ci et là des portions de postes.

Enfin, dans le but de

- faire le point sur les décisions qu'un groupe technique paritaire devra prendre concernant le mode des élections de la CP ;
- envisager / confirmer le soutien à une liste de personnes préposées à l'élection de la CP ;
- prendre connaissance des discussions direction-délégation provisoire et syndicale,

une nouvelle Assemblée est fixée à la rentrée, le **lundi 6 septembre**, à 18h30 (lieu à définir).

Assemblée du personnel de l'OMP

Société pédagogique genevoise (SPG) | Syndicat des services publics (SSP/Vpod) | Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)
case postale 5434 – 1211 Genève 11 | 6, Terreaux-du-Temple – 1201 Genève | case postale 3987 – 1211 Genève 3